

Dieu et César

État et religion en Europe et en France

« Le plus grand désastre qui soit arrivée à la chrétienté a peut-être été la conversion de Constantin, et l'immixtion, par la suite, de César dans les affaires de Dieu, et de l'Église de Dieu dans les affaires de César. Le second désastre a été la transformation de l'Église, qui de persécutée pour le Christ, a persécuté au nom du Christ »
Arnold Toynbee



Les récents attentats terroristes en France et les atrocités commises par Daesh et d'autres groupes ont renforcé l'amalgame entre islam, violence, intolérance et obscurantisme. Tandis que la montée de l'islamisme politique semble confirmer l'idée que pouvoir politique et religion sont décidément inséparables dans l'islam. On oublie cependant que la chrétienté et l'islam ont connu des parcours inverse en matière de tolérance. Que pendant des siècles, l'Europe chrétienne a connu une alliance indissoluble entre le trône et l'autel. Et que les hommes de religion y eurent infiniment plus d'influence politique que dans le monde musulman où il n'existe ni Eglise ni papauté.

Plutôt donc que de commenter l'actualité et de vous infliger une énième analyses sur l'islam et l'islamisme, je me propose d'effectuer un survol historique de l'évolution des rapports entre l'État et la religion en Europe et plus particulièrement en France où la rupture fut plus radicale qu'ailleurs entre son passé de « fille aînée de l'Eglise et sa laïcité républicaine ; puis une brève analyse des systèmes de pouvoir en place aujourd'hui : de la laïcité à la française au confessionnalisme politique à la libanaise qui constituent deux « idéaux-types » diamétralement opposés, en passant par le sécularisme à l'anglo-saxonne. Je tenterai enfin de répondre à la question de savoir quel système politique est le mieux à même de gérer la question de la diversité culturelle, religieuse et ethnique à l'heure de la montée des crispations identitaires et du retour du religieux qualifié par Giles Kepel de « revanche de Dieu ».

Des liens historiques

Depuis l'aube des civilisations, les religions ont représenté un fondement essentiel structurant les systèmes politiques. Des dieux-rois de l'Antiquité aux rois de droit divin de France, en passant par les sultans-califes ottomans, « ombres de Dieu sur terre », la religion a historiquement servi à légitimer les souverains et leurs lois jusqu'à l'époque moderne. A Rome, les empereurs étaient divinisés et le culte impérial était mis au service de l'intégration des peuples de l'Empire. Dans l'Europe chrétienne religion et politique étaient pensées comme indissociables. Dans la société d'ordres de la France d'Ancien régime, le clergé occupait la première place en termes de dignité avant la noblesse et le tiers état. Jusqu'au XIX^e siècle la religion imprégnait autant les institutions et la vie de la société en Occident qu'en Orient.

C'est ce lien étroit que la philosophie moderne a petit à petit défait. En jetant les bases théoriques d'un État souverain débarrassé de toute tutelle théologique et de la sécularisation du droit, les idées des Lumières ébranlèrent l'ordre ancien. C'est en France que la vague de sécularisation qui a gagné le monde prit la tournure la plus radicale. En affirmant la souveraineté du peuple, il reviendra à la Révolution française d'abattre l'alliance « théologico-politique », entre le trône et l'autel ouvrant la voie à la séparation de l'Église et de l'État qui finit par s'imposer un siècle plus tard en France et en Occident. Résultat obtenu de haute lutte contre l'ordre établi et les forces réactionnaires.

Les religions et la guerre

L'histoire des religions monothéistes est entachée de multiples exemples d'intolérance et de fanatisme. Alors que l'Empire romain païen avait réussi à intégrer les peuples conquis en admettant tous leurs dieux dans son panthéon, le monothéisme des chrétiens, des musulmans et des Juifs est devenu une source d'exclusion et « d'identités meurtrières ». Le Dieu de l'Ancien Testament était un Dieu guerrier. Dans la Bible il donne souvent à Israël l'ordre de partir en guerre contre les autres nations. Censées favoriser la paix, les religions sont pourtant devenues l'un des leviers de guerre les plus puissants. De ce point de vue les musulmans sont d'avantage en accord avec l'enseignement et l'exemple de Mahomet qui fut aussi un chef politique et de guerre que les chrétiens avec celui du Christ qui se fit l'apôtre de la non-violence

Pouvoir temporel et spirituel

Pour Max Weber « la vocation de domination structurellement inhérente au pouvoir politique et au pouvoir religieux est une source potentielle de conflits ouverts ou latents entre puissances politiques séculières et puissances théocratiques. Qu'il s'agisse de lutte de pouvoir, de crise culturelle (*Kulturkampf*) opposant les deux parties, ou bien de collision entre valeurs religieuses et valeurs politiques.» Toutefois les intérêts respectifs du pouvoir politique et du pouvoir religieux peuvent aussi bien diverger que converger. C'est le cas de la question du changement et des réformes. Tirant leur légitimité de prétendues révélations divines, les dogmes religieux, bien que contingents et ayant été édictés à des époques historiques dépassées par le temps, l'évolution des mœurs ou les exigences de la vie moderne, sont en principe intangibles, D'où le fait que les institutions religieuses soient sans doute parmi les plus conservatrices. Cette caractéristique peut les amener, soit à être en phase avec les aspirations de la société

et le pouvoir politique quand celui-ci est conservateur, soit à se heurter à lui quand il est révolutionnaire ou réformateur.

Aujourd'hui, au sein d'un Occident « sorti du religieux », et largement déchristianisé les Eglises n'ont plus de pouvoir politique et se consacrent désormais essentiellement leur mission spirituelle, morale et sociale. Il n'en reste pas moins que le mini-État reconnu internationalement dont dispose le souverain pontife depuis les accords de Latran donne à la diplomatie vaticane une forte audience politique. Le rôle de Jean Paul II dans la dissolution de l'empire soviétique constituant une réponse à la question de Staline : « le pape, combien de divisions ? »

Le christianisme des premiers siècles

En enjoignant ses disciples de « rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu », le Christ avait clairement établi une distinction entre le politique et le religieux. Pendant trois siècles le christianisme demeura une religion distincte de l'État romain et souvent persécuté par lui. Durant cette période de lutte, les chrétiens se dotèrent d'une institution propre, l'Église, avec ses lois, ses tribunaux et sa hiérarchie. Puis leur rapport s'inversa à partir de la conversion de Constantin. C'est lui qui convoqua et présida le concile de Nicée en 325 pour condamner l'arianisme. A dater de ce concile, ce sont généralement les empereurs qui tranchent entre les adeptes des différentes doctrines religieuses, ce qui montre à quel point l'Église triomphante des IV^e et V^e siècles est étroitement liée au pouvoir séculier en place. Quand Théodose I^{er} fit, en 381, du christianisme la religion officielle de l'Empire, la loi religieuse devint partie intégrante de l'ordre public et de l'État. A partir de ce moment la société de l'Empire n'est plus censée être formée seulement de citoyens mais de fidèles. Toute atteinte à l'Église devient une trahison envers l'État. Et les empereurs réunirent en leur personne le pouvoir temporel et spirituel. (Doctrine appelée « césaropapisme »)

Byzance et l'Église orthodoxe.

Dans l'Empire byzantin, les *basileus*, se considérant comme égaux des apôtres (*isapostolos*) et lieutenants de Dieu sur terre, furent en même temps les chefs de l'Église. » Incarnant le dogme défini par le concile de Chalcédoine en 451, leur autorité sur l'Église orthodoxe fût renforcée par Justinien. « Dans son esprit L'État c'est l'Église et l'Église c'est l'État et tous deux s'incarnent dans l'empereur [...] Ne pas lui obéir, c'est violer la loi religieuse et commettre un sacrilège. » Appuyée sur l'État, l'Église deviendra très rapidement persécutrice. La religion s'infiltrait dans le droit privé, réglementant les actes les plus importants de la vie civile. La loi divise les hommes selon leur religion. Interdiction est faite aux personnes de religions différentes de contracter mariage. C'est les prémices du régime communautaire des sociétés orientales. L'intransigeance religieuse et culturelle eut de graves conséquences. L'orthodoxie fût troublée par de nombreuses crises dogmatiques dites christologiques : arianisme, nestorianisme, monophysisme.

La chrétienté médiévale

Jusqu'à la Renaissance la chrétienté a constitué un facteur puissant d'unité par delà les frontières étatiques, les particularismes locaux, et les différences ethniques et

linguistiques entre les peuples européens. Durant des siècles l'identité religieuse primait sur l'identité nationale inexistante à l'époque. Après la fin de l'empire romain en 476, les Gallo-romains constituent l'immense majorité de la population de la Gaule. Les envahisseurs francs vont devoir donc s'adapter. Le pouvoir politique ayant disparu, ils s'associent avec la seule force structurée qui subsiste : l'Église. Alors débute le long règne de cette dernière. Désormais le partage se fera entre l'Église et le roi, un roi sacré par Dieu et disposant de pouvoir thaumaturges. Comme Constantin, Clovis se convertit au christianisme par opportunisme politique : « Dieu de Clotilde si tu me donne la victoire, je me ferai chrétien ».

Longtemps après la chute de Rome, le prestige de l'Empire romain était tel que le rêve de Charlemagne fût de refonder l'Empire romain d'Occident. Dans la vision de l'époque on imaginait le monde à l'image des cieux. Un seul Dieu régnait au ciel, un seul empereur devait donc gouverner le monde séculier et un seul pape l'Église universelle. L'Empire carolingien est inséparable de l'Église de Rome qui encourage sa formation et entend bénéficier de sa protection. Charlemagne réalise à sa manière l'idéal de saint Augustin d'une cité des hommes, préfigurant la cité de Dieu. A partir de son règne et jusqu'à la fin du Moyen Âge, le caractère religieux du pouvoir impérial était symbolisé par le sacre pontifical. Héritiers des Césars, les empereurs d'Occident se faisaient d'abord couronner roi des Romains, titre également porté par les successeurs désignés avant d'accélérer à la dignité impériale. Cette tradition fût ressuscitée par Napoléon qui se couronna empereur en présence du pape et attribua à son fils le titre de roi de Rome.

C'est Pépin le Bref, proclamé roi des Francs en 751, qui créa en retour pour la papauté les États pontificaux qui perdureront jusqu'au XIX^e siècle. A partir de ce moment la figure de l'évêque de Rome s'affirme comme celle du chef d'un État alors que rien dans la religion chrétienne ne le prédisposait à remplir cette fonction. Cette création et l'accession du pape à la souveraineté sera loin d'être un bienfait. Et le trône pontifical a été maintes fois occupé par des hommes ambitieux plus préoccupés d'étendre leur pouvoir temporel que de remplir leur mission spirituelle.

La lutte du sacerdoce et de l'Empire

Le Moyen Âge fût émaillé de luttes d'influence entre les souverains et la papauté pour qui le pouvoir spirituel devait avoir la primauté sur le pouvoir temporel. Selon la théorie clunisienne des deux glaives, développée au XI^e siècle le pape, vicair de Dieu sur terre, devait être le chef suprême de la société humaine organisée pour son salut. Il devait donc disposer des deux pouvoirs (les deux glaives), le spirituel entre ses mains et le temporel à ses ordres. De leur côté les juristes et théologiens de l'empereur voyaient dans l'Empire la cité de Dieu. Rien ne pouvait se faire sans l'empereur, moins encore contre lui.

En 1059, Nicolas II, pape clunisien, proclama que le choix du pape devait désormais être du ressort exclusif des cardinaux et que les souverains n'avaient plus le droit d'investir les évêques. Grégoire VII élabore une doctrine selon laquelle dans la société chrétienne « l'ordre laïque » n'a d'autre fonction que l'exécution des commandements formulés par « l'ordre sacerdotal ». L'empereur Henri IV qui ne pouvait évidemment pas accepter cette subordination envahit les États de l'Église et fit nommer un antipape. Mais il fût finalement obligé en 1077 de s'humilier à Canossa pour implorer le pape de lever l'excommunication prononcée contre lui. La lutte entre le sacerdoce et l'Empire prit une nouvelle ampleur avec Frédéric Barberousse et Frédéric II de Hohenstaufen (1138-1268) et s'acheva par le triomphe provisoire de la

papauté. Mais cet abus de pouvoir traduisit l'abîme moral et spirituel dans lequel elle était tombée au cours des deux cents ans écoulés. La papauté ne fût pas seulement en conflit avec les empereurs ; elle se heurta également aux autres rois qu'elle prétendait soumettre à son autorité.

Non contents de s'immiscer dans les affaires intérieures des États catholiques, les papes de la Renaissance furent aussi, comme Alexandre VI et Jules II, des chefs politiques et de guerre. Mais aussi, heureusement, de grands mécènes, comme pour se faire pardonner aux yeux de l'Histoire leurs mœurs dissolues et leur goût immodéré des richesses matérielles.

De la Réforme au siècle des Lumières

La Réforme est née en réaction aux abus scandaleux de l'Église et de la papauté. A la paix d'Augsbourg (1555) mettant provisoirement fin aux guerres de religion, un compromis entre catholiques et luthériens est atteint : en vertu du principe *Cujus regio ejus religio*, les sujets sont tenus d'adopter la religion de leur prince, ce qui traduit une conception singulière de la tolérance. L'échec de Charles Quint à instaurer un empire universel, la révolution intellectuelle représentée par la Renaissance et l'affaiblissement de la papauté provoquée par la Réforme protestante entraînèrent l'effondrement définitif du vieil idéal médiéval d'universalité et d'unité de la chrétienté ».

Significativement, le mot « Europe » remplace progressivement dans le langage courant celui de chrétienté. Prônée par Machiavel la notion de raison d'État se substituera à celle de morale en politique étrangère. Déjà l'Europe des États est la réalité majeure et l'Église n'a plus le pouvoir qui fût le sien trois siècles plus tôt. Avec la pluralité des États souverains, il n'y a plus d'ordre international avec un possible arbitre, le pape. Jean Bodin théorise en France en 1576 le concept d'État souverain qui ne reconnaît aucune supériorité, ni celle du pape, ni celle de l'empereur. Et, la création d'une Église nationale en Angleterre sous le règne d'Henri VIII eut surtout pour but de faire cesser les immiscions du Saint Siège dans les affaires du royaume.

Dans les pays protestants la Réforme renforça le pouvoir des souverains, puisqu'ils n'étaient plus les serviteurs de l'Église. Tandis qu'en France le gallicanisme, doctrine religieuse et politique, vise à soustraire l'Église de France à l'autorité exclusive de Rome pour la soumettre au contrôle royal. Elle s'oppose à l'ultramontisme (la doctrine d'au-delà des montagnes, c'est-à-dire de Rome) qui prônait la supériorité du pape. L'édit de Nantes promulgué par Henri IV à l'issue des guerres de religion laissait entrevoir l'aube d'une nouvelle ère de tolérance. Mais il n'en fut rien et, sous le règne de Louis XIV, l'absolutisme se conjugue avec l'intolérance religieuse, comme en témoigne la révocation de l'édit de Nantes ordonnant le bannissement des protestants français.

Cependant à la même époque, c'est-à-dire au XVII^e siècle, Locke élaborait pour la première fois le concept moderne de séparation de l'Église et de l'État. Et, avec Hobbes, la doctrine de la souveraineté se développa comme conséquence de la séparation entre le divin et l'humain. Au XVIII^e siècle La Philosophie des Lumières entreprend de libérer enfin l'homme des lianes étouffantes de l'obscurantisme religieux. Figure emblématique des philosophes des Lumières, le nom de Voltaire est attaché à son combat contre « l'infâme », nom qu'il donna au fanatisme religieux, et pour la tolérance et la liberté de penser et d'expression. La philosophie des Lumières inspirera dans la seconde moitié du XVIII^e siècle le despotisme éclairé dont Frédéric de Prusse est un des

monarques les plus représentatifs. Pour lui l'autorité royale n'est pas de droit divin et le souverain est le premier serviteur de l'État

De la Révolution française à la séparation de l'Eglise et de l'Etat

En affirmant la souveraineté du peuple, il reviendra à la Révolution française de briser la monarchie de droit divin. L'alliance entre le trône et l'autel fit que, comme les bolcheviques après eux, les révolutionnaires français entreprirent d'abattre à la fois le pouvoir monarchique et celui de l'Eglise. Mais la notion moderne de la laïcité et de séparation de l'Eglise et de l'Etat est étrangère aux révolutionnaires. Ils n'imaginent pas qu'une nation puisse se passer d'une religion commune. Aussi visent-ils à soumettre l'Eglise à l'Etat en votant la constitution civile du clergé faisant des curés et des évêques des fonctionnaires devant prêter serment à l'Etat. Puis, avec le culte de l'Etre Suprême, Robespierre tentera de créer une religion révolutionnaire. L'échec de ces tentatives pour substituer des cultes nouveaux au catholicisme amènera finalement Bonaparte à signer un concordat avec la papauté.

Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle pour voir se généraliser en Europe la sécularisation du pouvoir politique et du droit. Entre temps, en effet, à la suite de la chute de l'Empire napoléonien, les monarchies traditionnelles initièrent un mouvement réactionnaire contre les idées républicaines. Cette coalition trouva un allié dans le Saint-Siège, surtout sous le pontificat de Pie IX (1848-1878) qui apparaît comme celui de l'intransigeance. Dans le contexte qui a conduit, à partir de 1859, à la disparition des États temporels du pape et à l'annexion de Rome comme capitale du royaume d'Italie en 1870, il rompt avec le libéralisme religieux, moral et politique de son temps. Dans le *Syllabus des erreurs modernes*, il rejette à la fois la Réforme protestante, la philosophie des Lumières, l'État libéral, l'idée de séparation de l'Eglise et de l'Etat, le socialisme, la morale naturelle et la liberté absolue d'opinion et d'expression. Il réaffirme l'autorité du Saint-Siège à l'égard des Eglises nationales Et le premier concile du Vatican proclame le dogme de l'infaillibilité pontificale lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsqu'il définit une doctrine sur la foi ou la morale. Un changement de cap s'opère cependant lors du pontificat de Léon XIII qui a inauguré, avec l'encyclique *Rerum novarum* (1891), la doctrine sociale de l'Eglise et a conseillé aux catholiques français la politique de ralliement à la République dont ils récusait jusqu'alors la légitimité. .

En France, le catholicisme ayant choisi le camp de la contre-révolution, la pensée laïque sous la Troisième République se transforma en anticléricalisme militant, basculant dans la volonté de détruire le catholicisme, comme l'exprime le mot de Gambetta : « Le cléricalisme voilà l'ennemi ! ». L'anticléricalisme atteint son paroxysme sous Emile Combes qui, poursuivant l'œuvre de Jules Ferry qui avait instauré l'enseignement laïque obligatoire, a fait fermer les écoles religieuses en 1903 et interdit les congrégations qui sont expulsées de l'Hexagone. Votée en 1905 la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat est condamnée par une encyclique du pape Pie X qui demande aux catholiques français de lui résister. Cependant les relations entre l'Etat et l'Eglise finissent par s'apaiser à la faveur de l'union sacrée qui se constitue à la veille de la Grande guerre. L'élection en 1919, pour la première fois depuis 1872, d'une majorité de droite et d'une « Chambre bleu horizon », permettent le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège qui avait été rompues et le retour des congrégations.

L'Entre-deux-guerres marque un approfondissement du clivage entre, d'un côté les radicaux et les socialistes, et de l'autre les catholiques traditionalistes et anti

républicains qui voient dans leurs idées l'œuvre corrosive des juifs et des francs-maçons. L'État français instauré par le maréchal Pétain s'inspire largement des valeurs catholiques traditionnelles et réactionnaires. Sa « révolution nationale » repose sur la formule « travail, famille, patrie » qui rejoint la composante sociale de la doctrine catholique de l'époque. Mais la Quatrième République restaurera le principe de laïcité qui fonde le pacte républicain et est censée garantir l'unité nationale.

La laïcité républicaine et l'islam

Avec la Constitution de 1958 instituant la Cinquième République, la laïcité fonde désormais le pacte républicain et est censée garantir l'unité nationale. Toutefois le général de Gaulle ne craint pas de rappeler cette vérité « La République est laïque, la France est chrétienne ». Et, il prévient : "Si nous faisons l'intégration de l'Algérie à la France, mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-Deux-Eglises, mais Colombey-les-deux-Mosquées." A partir des années 1960, le principal défi posé au modèle républicain français est l'intégration économique et sociale de la communauté musulmane et son interférence avec le problème algérien. La grande majorité des musulmans se comportent conformément aux lois et pratiques de la République. Mais des études font état d'un lien entre immigration et délinquance, tout en l'attribuant à la pauvreté et à l'exclusion. De larges franges de l'opinion s'inquiètent d'un éventuel danger, du moins culturel, lié à l'islamisme, pour le pays. Inquiétude alimentée par la montée de l'islamisme radical et qui favorise la progression de l'extrême droite représentée par le Front National.

La question fait également débat au sein de la droite modérée contrainte de tenir compte des craintes de son électorat ; comme de la gauche, beaucoup plus libérale en matière d'immigration. Une des réponses apportée à ce problème par le gouvernement a été la création en 2002 d'un Conseil français du culte musulman afin d'organiser une représentation des musulmans français. Cela, bien que l'État français ne reconnaisse pas légalement les origines ethniques et religieuses. En 2003, la commission Stasi, conclut que : « la grande majorité des Français est attachée à la laïcité, « sur laquelle est fondée l'unité nationale, une valeur qui rassemble, en même temps qu'un garant de la liberté individuelle ». Mais ce constat ne peut cacher la crise que traverse le modèle français face à la présence jugée envahissante de l'islam, ce qui est d'ailleurs aussi le cas des autres pays européens.

L'affaire du voile à l'école éclata à cette époque. S'en est suivi un débat dérapant parfois sur des déclarations paraissant stigmatiser les musulmans et perçues comme telles par les intéressés. Votée en mars 2004, une loi interdit les « signes manifestant ostensiblement une appartenance religieuse à l'école ». Face au problème de l'intégration des musulmans vivant en France, Nicolas Sarkozy crée un ministère de l'immigration et de l'identité nationale. Il s'agissait de substituer « un islam de France à un islam en France ». Mais devant le peu de succès de cette politique et afin de contrer la concurrence du Front National, opérant un revirement, il lance, en janvier 2010, un débat sur l'identité nationale. Ayant entraîné une polémique sur l'islam et des dérapages xénophobes, ce débat est toutefois abandonné au bout de trois mois.

Sur un autre plan en 2013 le projet de loi sur la légalisation du « mariage pour tous » a provoqué des manifestations monstres dans le pays, ce qui n'empêcha pas la loi d'être votée par la majorité socialiste au Sénat et à l'Assemblée nationale. Ce sursaut de conservatisme sociétal ne doit pas masquer la déchristianisation du pays. Celle-ci s'accompagne du réveil d'un laïcisme agressif qu'on peut qualifier de fondamentalisme

laïc incriminant le fait religieux en général de susciter de l'intolérance » On constate également une peur d'une supposée menace musulmane.

Jouant sur cette propension à se faire peur. Michel Houellebecq décrit dans son roman-fiction « Soumission » une France gouvernée par un parti musulman en 2022. Et dans le « Suicide Français », Eric Zemmour, décrit la perte de valeurs qui caractérise la France depuis mai 68 et dénonce le communautarisme et l'action corrosive de l'immigration musulmane sur le modèle de laïcité républicaine. Il a été jusqu'à évoquer la déportation des musulmans de France.

Les derniers attentats terroristes islamistes ne peuvent que raviver l'islamophobie qui a remplacé l'antisémitisme. Leurs cibles : Charlie Hebdo et un magasin casher montrent bien toutefois qu'il s'agit moins d'un problème spécifique à l'Hexagone que d'une menace globale. Certes, ils ont été perpétrés par des citoyens français. Mais cela ne devrait pas, au contraire, remettre en cause le modèle français de laïcité républicaine. Conduire à incriminer sa capacité à intégrer la population musulmane. Ou attribuer ces attentats à l'exclusion dont elle serait victime. Ceux-ci sont en effet surtout liés à des causes externes : Montée du fanatisme islamiste dont les pays musulmans sont le théâtre principal. Conflit israélo-arabe à forte dimension religieuse. Et guerre contre les groupes jihadistes menée par l'Occident dont la France est le fer de lance en Afrique. Cela ne veut pas dire que la France devrait céder au chantage mais au contraire accentuer sa participation à cette nouvelle guerre mondiale différente de celles qui l'ont précédée. Le défi étant de trouver un équilibre entre liberté et sécurité. Un autre risque étant un regain du discours communautaire.

Laïcité et communautarisme

Alors que la République française ne reconnaît que les individus et considère que le communautarisme est une idéologie pernicieuse, en Angleterre une loi interdisant le port du voile islamique dans les établissements publics serait impensable. Au nom des libertés, le communautarisme y est au contraire considéré comme un facteur de paix sociale favorisant le vivre-ensemble au sein de la société. Pour ses défenseurs, le modèle anglo-saxon de sécularisation est supposé se prêter mieux au respect des valeurs religieuses et communautaires que la laïcité à la française. Mais le modèle français de laïcité semble le plus à même, malgré les énormes difficultés qu'il rencontre, à assurer l'intégration d'une population musulmane en pleine croissance. Et le Premier ministre britannique lui-même a reconnu l'échec du modèle communautariste.

Cela dit la radicalité du modèle français est une exception mondiale et les rapports entre l'Eglise et l'Etat dépendent du contexte historique et socioculturel local. La séparation stricte Eglise/Etat est moins nette qu'en France dans les autres pays européens. Dans la majorité d'entre eux l'Etat est neutre. Certains, comme l'Allemagne, connaissent un régime de concordat. Et il existe dans d'autres une religion officielle : le catholicisme en Irlande ; l'orthodoxie en Grèce ; le luthérianisme au Danemark ; et l'anglicanisme en Angleterre où le souverain est en même temps le chef de l'Eglise. Quant aux Etats-Unis ils se définissent comme une nation de croyants. Et lors de son intronisation, le président américain prête serment sur la Bible de respecter la Constitution.

Dans les pays multiethniques ou multi confessionnel, comme l'Ulster, la Bosnie ou le Liban le système politique est souvent basé sur une répartition communautaire du

pouvoir. L'État nation supporte souvent mal en effet le pluralisme des identités et l'existence de minorités en son sein. Et il peut devenir une machine à fabriquer de l'exclusion. C'est la thèse défendue par ceux qui pensent que le système libanais de fédération de facto de communautés à base non territoriale est plus adapté à sa structure multiconfessionnelle alors que d'autres pensent au contraire que le confessionnalisme entrave l'émergence d'une véritable citoyenneté et lui attribue tous les maux dont est affligé le Liban. D'autant plus qu'il concerne non seulement le système politique et l'administration publique mais le statut personnel et plupart des institutions du pays.

Conclusion

Il y a une trentaine d'années, on ne parlait que de « désenchantement du monde » et de « sécularisation ». La plupart des spécialistes du fait religieux pensaient que la religion allait progressivement se métamorphoser, puis se dissoudre, au sein des sociétés européennes de plus en plus marquées par le matérialisme et l'individualisme. Le modèle européen s'étendrait ensuite au reste du monde avec la globalisation des valeurs et des modes de vie occidentaux. Bref, la religion était condamnée à plus ou moins long terme. Depuis une quinzaine d'années, le modèle et l'analyse se sont inversés. Ce retour du religieux revêt des formes et des intensités différentes selon les sociétés. Quels dénominateurs communs y-a-t-il entre un zélé de Mgr Lefebvre et un terroriste de l'Etat islamique ? Il s'agirait surtout en Europe d'une réaction à la « crise de la culture » décrite par Hannah Arendt. Après avoir vaincu les idéologies séculières, nazisme et communisme, l'Occident peine à redéfinir ses valeurs éthiques et politiques. La réaffirmation de ses valeurs « judéo-chrétiennes » pouvant paraître comme un antidote face au défi supposé de l'islam. Lequel formerait selon la terminologie de Toynbee un « prolétariat intérieur » et un « prolétariat extérieur » frappant aux portes d'une forteresse Europe à la démographie en berne et menaçant sa civilisation. En France soit ces musulmans adopteront la culture française, soit se constituera une société musulmane en mesure de défendre sinon d'imposer ses normes. Événement qui serait un des plus graves défis de son histoire.

Ibrahim Tabet,
Janvier 2015